

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres de la Commission
consultative des Arts plastiques**

A.Gt 22-03-2002

M.B. 07-11-2002

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 10 juin 1988 instituant la Commission consultative des Arts plastiques;

Considérant que le mandat de huit de ses membres est arrivé à expiration et qu'il convient par conséquent de procéder à la nomination de leurs remplaçants,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission consultative des Arts plastiques, pour un terme de quatre ans, prenant cours le 1^{er} mars 2002 et se terminant le 31 décembre 2005 :

M. Jean-Pierre Benon, rue Baudalet 16, 7020 Maisières;

Mme Arlette Lemonnier, avenue Jupiter 63, 1190 Bruxelles;

M. Michel De Reymaeker, rue des Cinq Visages 5, 7000 Mons;

Mme Catherine de Braekeleer, Jardin des Fleurs 57, 1630 Linkebeek;

M. Pierre-Jean Foulon, chemin des Chiens 1, 6530 Thuin;

M. Willy Dory, Croix de Fays 644, 6688 Longchamps;

Mme Frédérique Versaen, avenue Voltaire 34, 1030 Bruxelles;

Mme Grazia Giambona, avenue du Prince-Héritier 87, 8200 Bruxelles,

en remplacement des membres sortant suivants, au mandat ayant pris cours au 1^{er} janvier 1997 :

M. Alain Schmitz;

M. Jack Legge;

M. Jean-Pierre Deneffe;

M. André Soupard;

Mme Françoise Safin;

M. Lucien Massaert;

Mme Carine Fol;

Mme Fabienne Havaux, remplaçante de M. Richard Miller depuis le 26 octobre 1999.

Article 2. - M. Yves Bernard, iMal a.s.b.l., rue Vanderlinden 22, 1030 Bruxelles, remplace M. Jean-Louis Rolle, démissionnaire, dont le mandat a pris cours au 1^{er} janvier 1999 pour un terme de quatre ans. M. Bernard termine le mandat de ce dernier, qui prendra fin au 31 décembre 2002.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} mars 2002.

Bruxelles, le 22 mars 2002.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre des Arts, des Lettres et de l'Audiovisuel,

R. MILLER